

*Proposition présentée par les députés:*

*Mme et MM. Thomas Büchi, Marie-Françoise de Tassigny, Jean-Marc Odier, Jacques Follonier, Hugues Hiltpold, Pierre Froidevaux, Gabriel Barrillier et Pierre Kunz*

*Date de dépôt: 10 juin 2003*

*Messagerie*

## **Proposition de motion concernant la création d'une commission d'enquête parlementaire chargée de vérifier le fonctionnement des institutions durant le G8**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

Considérant que :

- le G8 a provoqué une véritable crise politique, voire institutionnelle à Genève ;
- des dommages matériels et moraux considérables ont été causés à la population ;
- les problèmes de fonctionnement, de cohésion et de leadership auxquels a fait face le Conseil d'Etat et d'autres institutions durant cette période ;
- le caractère flou quant à son contenu et à sa portée juridique de l'accord passé entre le Conseil d'Etat et les organisateurs des manifestations anti-G8 ;
- la résolution 472 adoptée par le Grand Conseil "pour une attitude responsable des élus genevois dans le cadre du G8 d'Evian et sur la mise en place d'observateurs/trices parlementaires lors des manifestations autour du G8" ;

Vu les articles 230E et ss de la loi portant règlement du Grands Conseil du 13 septembre 1985 ;

Le Grand Conseil nomme une commission d'enquête parlementaire chargée de :

- déterminer les causes et les conséquences des problèmes de fonctionnement du Conseil d'Etat durant cette crise ;
- déterminer comment et dans quelles conditions l'accord a été conclu par le Conseil d'Etat avec le Forum Social Lémanique (FSL) et quels ont été ses effets sur le déroulement des événements ;
- évaluer l'utilité des observateurs/trices parlementaires durant les manifestations et la conformité de leur attitude avec leur mission ;

Le Grand Conseil impartit un délai de 6 mois à la commission pour rendre son rapport.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Durant les semaines qui ont précédé le G8 et plus particulièrement lors de la séance du Grand Conseil du 10 mai 2003, les radicaux ont attiré à de nombreuses reprises l'attention du Conseil d'Etat et du parlement sur les dangers des manifestations annoncées et organisées par les opposants à la réunion du G8.

Personne ne conteste que la République vient de connaître de graves événements qui ont mis à jour un certain nombre de difficultés au sein du Gouvernement et de différentes institutions pour définir les stratégies et maîtriser une situation exceptionnelle.

Les citoyennes et citoyens attendent de leurs autorités qu'elles tirent les enseignements de cette situation extrême et qu'elles apportent des réponses à leurs légitimes interrogations.

La mesure la plus adéquate consiste à nommer une commission d'enquête parlementaire chargée précisément d'établir les faits et de vérifier le fonctionnement des institution à tous les niveaux, en liaison avec la société civile.

Le cas échéant, il incombera à la commission de faire l'inventaire des dysfonctionnements qui ont rendu plus difficile la maîtrise de la situation et d'adresser au Grand Conseil et au Conseil d'Etat des propositions pour l'avenir.

Au bénéfice de ces explications, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés de faire bon accueil à cette motion.